

Modification d'une antenne relais par ORANGE

Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile envisage une nouvelle implantation ou une modification d'antennes relais, il réalise et transmet en Mairie un Dossier d'Informations Mairie (DIM).

Conformément à cette réglementation, l'opérateur ORANGE a déposé en Mairie un Dossier d'Information Mairie en vue de la modification d'une antenne relais, pour la 4G et la 5G, sur le toit de l'immeuble situé 52 résidence Voltaire à Saint-Laurent-Blangy.

Ce Dossier d'Informations Mairie est consultable en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.